

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 15/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **huit du mois de mars**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/02/2025**

**PRESENTS** : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel.

**PROCURATIONS** : TOUAT Jean-Claude à CHEMIN Alexandra, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise.

**ABSENTS** : BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, LAGARDE Lionel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : JAMAIN Thomas

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 15

Présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

**OBJET : Groupement de commandes entre la CCPN et ses communes membres pour les travaux de voirie**

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, lors de son Conseil Communautaire du 13 février 2025, la CCPN a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec ses communes membres pour des Travaux de voirie.

La convention constitutive de groupement est jointe à la présente délibération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

**VU** le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

**VU** la délibération n°CC-DEL-2025-017 du Conseil Communautaire de la CCPN en date du 13 février 2025 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

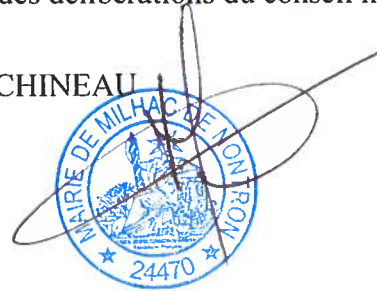
**CONSIDERANT** l'opportunité de constituer un groupement de commande pour les travaux de voirie de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la CCPN et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCPN comme le coordonnateur ;
  
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations du conseil municipal  
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication  
Le Maire, Pascal MECHINEAU*